

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

**SEANCE DU 07 FEVRIER 2024**

**DELIBERATION N° 4**

**PRESIDENCE :**  
**Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente**

**PRESENTS:** Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; Mme Sylvaine DI CARO; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; M. Jean-Claude PIERRON; Mme Catherine SILVESTRE.

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S):** Mme Sophie JOISSAINS; M. André BENSACKOUN; Mme Brigitte DEVESA; Mme Maryline HANOT , M. Pierre SPANO , Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP

**POUVOIR(S) :** Mme Brigitte BILLOT (Pouvoir de Mme Sophie JOISSAINS) ; Mme Sylvaine DI CARO (Pouvoir de Mme Brigitte DEVESA), M. Jean-Claude PIERRON (Pouvoir de Mme Véronique PAGE), M. Gérard TRUCY (Pouvoir de Mme Maryline HANOT)

**SECRETAIRE :** Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DAS – DEMANDES DE SUBVENTION 2024**

Le Centre Communal d'Action Sociale anime l'action générale de prévention et d'accompagnement social pour les publics aixois grâce au soutien de la Ville d'Aix-en-Provence, aux autorités de tarifications, et aux demandes de subventions.

Au regard de la réforme du RSA, la veille sur les appels à projets s'intensifie en 2024 pour mobiliser de nouveaux financements au regard des besoins identifiés sur le territoire.

Une première délibération vous est donc présentée en début d'année 2024 pour autoriser les dépôts de dossiers de subventions de projets déjà financés en 2023 et pour lesquels nous devons déposer des dossiers de demande de subvention au titre de l'année 2024.

Date de dépôt	Partenaire financier	Projet	Public cible	Montant du projet	Montant sollicité
<b>Mesures pour le logement</b>					
Février- mars 2024	Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	Accompagnement Vers et Dans le Logement	Personnes en précarité	50 806 €	50 806 €
Février - mars 2024	Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	Plateforme Territoriale d'Accompagnement	Public sans logement	35 997 €	35 997 €
<b>Accompagnement administratif et social</b>					
Février 2024	Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	Point Conseil Budget	Personnes en précarité	55 300 €	55 300 € (18 132€ alloués en 2023)

Février-mars 2024	Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	Equipe Mobile	Public en situation de rue	125 760 €	125 760 € (115 000 alloués en 2023)
-------------------	---	---------------	----------------------------	-----------	--

Par ailleurs, le CCAS a identifié, en début d'année 2024, un appel à projet auquel nous souhaitons répondre pour accompagner les usagers sur les usages du numérique et l'e-administration. Le projet consiste à repérer des personnes en situation d'illectronisme pour les accompagner individuellement et collectivement dans l'ouverture et le maintien de leurs droits sociaux. Particulièrement, il s'agit de faciliter l'accès aux services de la CPAM et donc aux dispositifs de prévention en santé et de soins.

Février 2024	CPAM Bouches du Rhône	Accompagnement des personnes en difficulté face au numérique	Personnes en précarité, âgées en situation d'illectronisme	23 500 €	18 800€
--------------	-----------------------	--	--	----------	---------

### COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles  
 Les propositions de Mme la Vice-Présidente  
 Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

### DECIDE

#### ➤ QU'UNE DEMANDE DE SUBVENTION :

- \* d'un montant de 50 806 € maximum sera adressée à la DEETS pour le projet « Accompagnement Vers et Dans le Logement » ;
- \* d'un montant de 35 997 € maximum sera adressée à la DEETS pour le projet « Plateforme Territoriale d'Accompagnement » ;
- \* d'un montant de 55 300 € maximum sera adressée à la DEETS pour le Point « Conseil Budget » ;
- \* d'un montant de 125 760 € maximum sera adressée à la DEETS pour le financement de l'équipe mobile.
- \* d'un montant de 18 800 € maximum sera adressée à CPAM 13 pour le financement d'un action d'accompagnement des personnes en difficultés face au numérique ;

➤ **D'AUTORISER :**

\* Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 286 663 € ;

\* Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à ces demandes.

Vote : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le 12/02/24  
et de la publication le 12/02/24

